



L@ Revue de Presse de l'AIMT 67

août – septembre – octobre – novembre

n°18

Ont participé à la rédaction de ce numéro : les docteurs Delaunay Nathalie, Feuerstoss Maryvonne, Gerlinger Anne avec l'aide technique de Mesdames Jaeglé Fabienne et Ulrich Francine.

SOMMAIRE

EDITORI@L

ACTUALITE SOCIALE

ARTT

BTP

CONGE DE PATERNITE

EGALITE PROFESSIONNELLE

EUROPE

HANDICAP

SANTE AU TRAVAIL

STRESS

TRAVAIL TEMPORAIRE

DIVERS

SANTE AU TRAVAIL

AMIANTE

DERMATO-ALLERGOLOGIE

LEGISLATION

RISQUES BIOLOGIQUES

RISQUES CHIMIQUES

SST

DIVERS

EDITORI@L

Du nouveau dans le BTP, en effet la formation de révision des coordonnateurs de chantiers devra faire le point sur l'état de la réglementation et aborder notamment l'analyse préalable des risques chimiques et des risques liés à l'exposition aux agents biologiques pathogènes, susceptibles notamment de provoquer la légionellose.

Quant au **congé de paternité**, il rencontre un vif succès. Au premier trimestre 2002, 53 000 pères en ont bénéficié.

A lire absolument dans la revue DMT la fiche de synthèse concernant les **acrylates**.

Enfin, une étude sur l'analyse et l'échantillonnage des **endotoxines** dans l'air montre une prédominance, parmi de nombreuses méthodes, du test LAL (Lysat d'Amébocytes de Limule), préconisé dans un projet de norme européenne.

Très bonne lecture.

Nathalie Delaunay

ACTUALITE SOCIALE

☆ ARTT

L'assouplissement des 35 heures amendé par le Sénat - *Liaisons Sociales Quotidien du 29/10/02 n° 13576*

Le contingent d'heures supplémentaires est porté à 180 heures.

Le continent d'heures supplémentaires porté à 180 heures. – *Liaisons Sociales Quotidien du 17/10/02 n° 13748*

Le Sénat a adopté en première lecture, le projet de loi Fillon relatif «aux salariés, au temps de travail et au développement de l'emploi » le 23/10/02.

Cet amendement portait notamment sur :

- **le recours au forfait en jours :**
 - est augmenté pour les cadres « au regard de leur autonomie ».
- **le relèvement du contingent d'heures supplémentaires :**
 - est porté à 180 heures ;
 - de plus, les droits à congés payés affectés au compte épargne-temps ne pourront être valorisés en argent que dans la limite de 5 jours/an.

12,8 % des entreprises aux 35 heures – *Liaisons Sociales Quotidien du 24/10/02 n° 13753.*

Selon l'Acon, fin mars 2002, près de 200 000 entreprises (soient 8,2 millions de salariés) auraient mis place l'ARTT.

☆ B.T.P.

Adaptation de la formation des coordonnateurs de chantiers. – *Liaisons Sociales Quotidien du 12 au 14/08/02 n° 13705/13706.*

La formation de révision des coordonnateurs de chantiers devra faire le point sur l'état de la réglementation et aborder notamment l'analyse préalable des risques :

- les risques chimiques : en particulier les agents cancérogènes, mutagènes, et toxiques pour la reproduction (amiante, poussières de bois et plomb ...);
- les risques liés à l'exposition aux agents biologiques pathogènes, susceptibles notamment de provoquer la légionellose.

☆ CONGE DE PATERNITE

Congés de paternité - *Liaisons Sociales Quotidien du 02/08/02 n° 13700*

Au premier trimestre 2002, 53 000 pères ont bénéficié du congé de paternité.

☆ EGALITE PROFESSIONNELLE

Egalité professionnelle - *Liaisons Sociales Quotidien du 02/08/02 n° 13700*

D'après une étude de l'INSEE de 1976 à 1992, les écarts de rémunération se creusent entre hommes et femmes, en cours de carrière. Ces écarts sont plus importants pour les générations récentes. Cette disparité s'explique notamment par le recours des femmes au travail à temps partiel.

☆ EUROPE

↳ Grande-Bretagne

Le téléphone portable au volant - *Liaisons Sociales Quotidien du 22/08/02 n° 13709*

Les employeurs britanniques s'interrogent sur les conséquences d'un projet de loi du gouvernement Blair qui vise à interdire les téléphones portables au volant. De plus, ce projet précise que les patrons appelant sur un téléphone portable pourraient être poursuivis.

☆ HANDICAP

Comparaison internationale des aides versées aux handicapés - *Liaisons Sociales Quotidien du 14/08/02 n° 13706*

Le service des affaires européennes du Sénat a réalisé une étude sur la législation comparée de la prise en charge des adultes handicapés dans l'U.E. ainsi qu'au Québec.

En France, les handicapés âgés de moins de 60 ans, peuvent bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et plusieurs allocations compensatrices. « Ces prestations sont non imposables et sont attribuées sans conditions de ressources ».

Au Danemark, en Espagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et au Québec les personnes handicapées qui ne travaillent pas reçoivent une aide financière.

Enfin, « l'Allemagne assure aux personnes handicapées qui ne travaillent pas la même garantie de revenu minimal qu'aux autres résidents ».

☆ SANTE AU TRAVAIL

Régularisation des généralistes exerçant dans les services médicaux du travail. - *Liaisons Sociales Quotidien du 21/08/02 n° 13708*

Le Décret n° 2002-1082 du 11/08/02 régularise l'exercice de la Médecine du Travail ou de prévention par des médecins généralistes ne disposant pas de titres ou de diplômes requis.

La santé des salariés malmenée par la restructuration. - *Entreprise et Carrières n° 633 du 27/08 au 2/09/02*

Une étude menée par des Médecins du travail (Perte d'emploi et santé -M.O. Achard, Vincente Chastel, Pierre Dell'Accio, in *Le Concours médical* 24/10/08 120-35), décrit les symptômes dont souffrent les salariés au moment des restructurations.

Santé au travail - *Liaisons Sociales Quotidien du 04/07/02 n° 13680*

La FNATH a demandé au Ministre de la Santé de :

- séparer l'évaluation des risques et la gestion des risques ;
- donner une plus grande indépendance au médecin du travail ;
- donner une indemnisation intégrale aux victimes d'accidents.

Elle souhaiterait aussi « une réforme et une simplification de la loi de 1975 sur les handicapés et la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale portant sur le handicap et la dépendance ».

☆ STRESS

Des cadres insatisfaits et trop stressés - *Entreprise et Carrières n° 641/642 du 24/09/02*

Trois enquêtes de la CFE-CGC montrent que 2 cadres sur 5, souhaitent quitter leur travail pour cause de stress.

Dans 68 % des cas de stress s'accompagne de symptômes physiques ou psychiques (Ulcère, infarctus, migraines...) note le Docteur Bernard Salengro responsable de l'observatoire du stress à la CFE-CGC. Pour

Jean-Luc Gazettes président de la CFE-CGC, le stress devrait être inscrit dans la liste des maladies professionnelles.

L' Union Européenne (UE) et le stress au travail - *Liaisons Sociales Quotidien du 04/0702 n° 13680*

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a lancé sa première campagne européenne contre le stress en milieu de travail, qui toucherait plus de 40 millions de personnes dans l'U.E.

Les femmes semblent plus touchées que les hommes (Eurostat). Le stress dans l'U.E. est le trouble le plus fréquent après les douleurs dorsales touchant 41,2 millions de personnes.

Ce fléau coûterait 20 milliards d'euros par an en frais de santé et en temps de travail perdu. Les 15 pays de l'U.E. , en octobre, choisiront une semaine pour mettre l'accent sur la nécessité de travailler sans stress.

En France, trois séminaires sont prévus du 21 au 25 octobre à Besançon, Toulouse et Bordeaux. Sur la nécessité de travailler sans stress.

☆ TRAVAIL TEMPORAIRE

Emploi temporaire dans l'U.E. - *Liaisons Sociales Quotidien du 19/ au 20/08/02 n° 13702*

En 2000, 14,5 % des femmes et 12,5 % des hommes salariés auraient un emploi temporaire dans l'U.E., selon Eurostat.

Ce sont les femmes qui occupent le plus d'emploi temporaire.

Enfin, plus de la moitié des travailleurs temporaires ont moins de 30 ans.

☆ DIVERS

Une mesure pour les aînés des familles nombreuses âgés de 20 ans. - *Liaisons Sociales Quotidien du 26/09/02 n° 13733*

Les allocations familiales devraient être partiellement maintenues pour les aînés des familles nombreuses âgés de 20 ans.

SANTE AU TRAVAIL

☆ AMIANTE

Audit clinique en médecine du travail.

Application à l'évaluation de la qualité de la surveillance médicale des salariés anciennement exposés à l'amiante - *DMT n°88 4è trimestre 2001 Etudes et enquêtes 88 TF 110 p395-401*

Cette étude a eu pour objectif d'évaluer la qualité de la surveillance médicale de salariés exposés anciennement exposés à l'amiante par l'étude des dossiers médicaux. Ces derniers présentaient une configuration et un contenu très variable. Cette approche d'évaluation collective a permis de proposer quelques recommandations en vue d'améliorer le suivi de ces salariés. Le développement de ces pratiques d'évaluation pourrait aider à l'élaboration de référentiels.

☆ DERMATO-ALLERGOLOGIE

→ Acrylates

Allergies respiratoires aux acrylates, méthacrylates et cyanoacrylates - *DMT n°88 4è trimestre 2001*

Allergologie-dermatologie professionnelle 88TR28 p411-418

Cet article fait le point sur les acrylates : classification, physiopathologie, prévalence, diagnostic en milieu de travail, diagnostic en milieu spécialisé, évolution, prévention et réparation.

↳ Ciment

Allergologie-dermatologie professionnelle - DMT n°88 4è trimestre 2001 88TA64 p419-429

Cet article fait le point sur le ciment (315 000 salariés de la construction sont exposés au ciment d'après Sumer 94) : composition, toxicité cutané, épidémiologie, diagnostic en milieu de travail, diagnostic en milieu spécialisé, évolution, prévention et réparation.

☆ LEGISLATION

Rappel des textes du 1/10/2001 au 30/11/2001 - DMT n°88 4è trimestre 2001 p431-432

- amiante : cessation anticipée d'activité relative à l'amiante (voir site INRS)
- décret n°2001-910 du 5/10/2001 modifiant la liste des maladies faisant l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire : maladies infectieuses liées au charbon
- Circulaire du 16/10/2001 relative à l'implantation des antennes de radiotéléphonie mobile
- Décret n°2001-1016 du 5/11/2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L.230-2 du code du travail et le modifiant
- Circulaire CNAMTS DRP n° 32/2001 relative à la prise en charge des personnes ayant été en contact avec des enveloppes suspectes
- Arrêté du 5/11/2001 portant sur la création d'un traitement automatisé relatif à la réalisation de l'enquête « surveillance médicale des risques professionnels 2002 ».

☆ RISQUES BIOLOGIQUES

Le charbon : une maladie professionnelle « oubliée » devenue menace bioterroriste - DMT n°88 4è trimestre 2001 Dossier médico-technique 88 TC 84 p375 à 387

Le charbon est une maladie animale transmissible à l'homme reconnue comme maladie professionnelle depuis 1938. Le *Bacillus anthracis* peut apparaître sous deux formes : la forme végétative et la forme sporulée, très résistante dans l'environnement. Les spores adhèrent entre elles pour former des agrégats lourds, ceci expliquant le peu de formes respiratoires de la maladie dans les professions à risques. Dans un contexte de militarisation, les spores sont traitées chimiquement pour limiter ou empêcher la constitution des agrégats et favorisent de ce fait la contamination par voie aérienne. La terre est le réservoir du germe, les animaux se contaminent en ingérant de l'herbe ou de l'eau. Les hommes contractent la maladie essentiellement par voie cutanée en contact avec les animaux ou la terre souillée. La durée d'incubation varie selon le mode de contamination et la dose infectieuse reçue. Il existe trois formes cliniques de la maladie du charbon. La **forme cutanée (95%)** se traduit par une vésicule prurigineuse indolore évoluant vers une escarre noirâtre. L'antibiothérapie n'influence pas l'évolution mais évite de développer une forme systémique. La **forme gastro-intestinale** fait suite à la consommation d'aliments contaminés et se traduit par un tableau digestif évoluant vers des diarrhées sanglantes et le décès dans 30 à 60% des cas. La **forme respiratoire** succède à l'inhalation de spores qui, transportés par voie lymphatique, vont se loger dans les ganglions médiastinaux et germer. Lors de cette germination, les symptômes apparaissent fièvre, dyspnée, maux de tête évoluant en quelques jours vers une détresse respiratoire voire le décès. Un traitement précoce par antibiotiques est essentiel. Le *Bacillus anthracis* est sensible aux bêta-lactamines et aux tétracyclines. Dans un contexte terroriste, dans le doute d'utilisation de souches résistantes, on traitera par fluoroquinolones ou la doxycycline.

Le charbon est à nouveau inscrit sur la liste des maladies à déclaration obligatoire depuis un arrêté du 5/10/2001. La circulaire de la Caisse Nationale D'Assurance Maladie (Circ. CNAMTS DRP n°32/2001 du 30/10/2001) confirme la prise en charge au titre d'accident du travail toutes personnes victimes d'alertes bioterroristes sur les lieux de leur travail.

La prévention du risque repose sur les mesures d'hygiène, la vaccination des animaux, le traitement chimique désinfectant de produits importés en provenance de zone endémique.

Cet article détaille ensuite les recommandations et la conduite à tenir dans le cadre de menaces bioterroristes et courriers suspects. La prise en charge des personnes exposées relève de la sécurité civile (Tel par le 17 ou 18). Il faut aussi éviter tous risques de dispersion des germes (voir détails dans l'article). Dans le cadre de menaces il est souhaitable de réduire le volume de courriers à ouvrir en favorisant les fax, le téléphone, limiter le nombre de personnes susceptibles d'être en contact du courrier, choisir un local réservé à cet usage... Il ne paraît pas indispensable d'envisager le port systématique d'EPI à titre préventif sauf entreprises sensibles. En France depuis le 11/9/2001 3500 alertes mais aucune ne correspondait à un acte bioterroriste.

ECHANTILLONNAGE ET ANALYSES DES ENDOTOXINES DANS L'AIR. Etude bibliographique (G.Greff-Mirguet) p. 73 à 87 - Cahiers de Notes Documentaires - Hygiène et Sécurité au travail - N° 187 - 2^{ème} trimestre 2002.

Revue des méthodes de détection et d'évaluation des polluants microbiologiques aéroportés, qui montre une prédominance, parmi de nombreuses méthodes, du test LAL (lysate d'améboocytes de Limule), préconisé dans un projet de norme européenne.

☆ RISQUES CHIMIQUES

↳ Cancérogènes

Produits chimiques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction Classification réglementaire p. 5 à 61 - Cahiers de Notes Documentaires - Hygiène et Sécurité au travail - N° 187 - 2^{ème} trimestre 2002.

Listes des substances classées cancérogènes, mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction dans la réglementation de l'Union Européenne, figurant à l'annexe I de la directive 67/548/CEE modifiée et incluant toutes les substances mentionnées dans les 19^e à 28^e adaptations au progrès technique de cette directive.

↳ Plomb

Exposition professionnelle au plomb analyse des résultats archives dans la base de données COLCHIC (R.Vincent, B. Jeandel) p. 63 à 72 - Cahiers de Notes Documentaires - Hygiène et Sécurité au travail - N° 187 - 2^{ème} trimestre 2002.

L'analyse fournit une estimation des niveaux d'exposition au plomb par branche d'activités, par secteur d'activités et par poste de travail. Dans les établissements contrôlés pour le risque saturnin, il existe également une coexposition à d'autres métaux.

↳ Acide acétique

Prélèvement et dosage de l'acide acétique par chromatographie ionique - Application l'évaluation de l'exposition professionnelle (V. Oury, A. Peltier) p. 89 à 99 - Cahiers de Notes Documentaires - Hygiène et Sécurité au travail - N° 187 - 2^{ème} trimestre 2002.

Présentation d'une méthode alternative de prélèvement et de dosage de l'acide acétique présent dans l'air des lieux de travail, par échantillonnage sur filtre en fibre de quartz imprégné de carbonate de sodium, suivi d'une analyse par chromatographie ionique avec suppression.

☆ SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Organisation des urgences dans l'entreprise Sauvetage-secourisme du travail - DMT n°89 1er trimestre 2002 dossier médico-technique 89TC85 p5-21

Suite à la modification des programmes SST et AFPS, cet article fait le point sur l'organisation des urgences en France et en entreprises.

L'organisation des urgences en France repose sur une chaîne des secours comportant les maillons suivant :

- le témoin devrait pouvoir donner l'alerte de façon pertinente, prévenir les sur-accidents et prodiguer les premiers soins. Seul 8 à 10% des adultes ont reçu une formation en secourisme d'où la nécessité de généraliser celle-ci.
- l'alerte à l'un des trois services concernés. Ces derniers ont une obligation d'information réciproque
 - Police : 17
 - Sapeurs-pompiers : 18 (3.5 M² d'appels par an ; feu 10% ; AVP 30% ; secours à victimes 30%
 - Service d'aide médicale urgente : 15 (4M² d'appels par an)
 - 112 numéro interconnecté avec les trois numéros d'appels d'urgence nationaux.
- l'intervention des secours en équipe : le premier échelon d'intervention est celui des sapeurs pompiers suivi des forces de police
- l'intervention des médecins : les médecins spécialistes SMUR ou les médecins de proximité
- le médecin régulateur du SAMU : chef d'orchestre de l'organisation des urgences.

L'organisation des secours dans l'entreprise

Le chef d'entreprise est responsable de l'organisation des urgences dans son établissement (SST, personnel infirmier etc.). Lors d'un accident, en cas de défaillance de celle-ci l'employeur peut être sanctionné pénalement. Le médecin du travail, se basant sur l'évaluation des risques de l'entreprise, conseille l'employeur sur les dispositions à prendre pour assurer les premiers secours «en liaison notamment avec les services de secours d'urgences extérieurs à l'entreprise». Le médecin du travail a aussi un rôle à jouer dans la formation SST vis-à-vis des risques spécifiques.

Aspects pratiques : Le code du travail impose à tout salarié une formation à la sécurité. Chacun devrait pouvoir protéger et appeler un SST. Le SST par l'examen rapide devrait pratiquer les premiers gestes et faire appel aux secours internes ou externes si nécessaire. Il peut être habilité à déclarer les accidents bénins dans le registre prévu à cet effet. Le SST est relayé par les infirmiers ou médecin du travail quand ils sont présents. Le médecin du travail joue aussi un rôle dans la réalisation de protocoles en cas d'urgence et la constitution de la trousse de secours.

Le Sauvetage Secourisme du Travail. Le programme de formation SST a été actualisé en l'an 2001, cet article détaille les points modifiés (modalité d'appel, point de compression huméral, protection de la colonne cervicale lors de la PLS, cinq tapes dans le dos avant de pratiquer la manœuvre de Heimlich, prise de pouls supprimée remplacée par la triade absence de respiration, de conscience et de réaction au cours de deux insufflations, diminution du volume d'insufflation, fréquence de compression 100/minute séquence 2 insufflations pour 15 compressions). Le médecin du travail n'intervient plus dans la validation de la formation SST. Par contre, il la complète par les risques spécifiques, l'information sur les risques infectieux et les règles d'hygiène. Il a aussi un rôle à jouer dans la prise en charge psychologique des salariés SST après certaines interventions délicates

☆ **DIVERS**

Etat dentaire et renoncement aux soins - DMT n°88 4^e trimestre 2001 Etudes et enquêtes 88 TF109 p389-394

Une étude sur l'état dentaire des salariés a été faite dans la région Pontoise en 1997. Elle révèle un CAO de 9,8 (somme des dents Cariées, Absentes et Obturées). Cet indice est inférieur à ceux d'études précédentes. Cela traduit probablement une meilleure éducation au fil des temps mais est peut-être aussi lié au caractère exclusivement salarié de la population étudiée.

Dans cette étude, il n'a pas été retrouvé de lien entre CAO et catégorie socioprofessionnelle. Un CAO plus élevé a été retrouvé chez les fumeurs, les sujets déclarant avoir une alimentation sucrée, les femmes, les salariés travaillant en équipe, les travailleurs de la viande et ceux accomplissant des mouvements répétitifs. Certains points méritent toutefois d'être confirmés par d'autres études. Le renoncement aux soins est lié au facteur économique, à l'absence de mutuelle et à la consommation d'alcool.

Logiciels applicatifs relatifs à la sécurité - Etude des problèmes liés à leur exploitation (C. Neugnot, M. Kneppert) p. 101 à 115 - Cahiers de Notes Documentaires - Hygiène et Sécurité au travail - N° 187 - 2^{ème} trimestre 2002.

Une étude préliminaire apportant des éléments précis pour l'optimisation de la sécurité des machines par des systèmes électroniques programmables, en vue de limiter les défaillances pouvant être dangereuses.

Intégration de la prévention en conception - Perspectives d'application de la méthode QFD (J. Marsot) p. 117 à 124 - Cahiers de Notes Documentaires - Hygiène et Sécurité au travail - N° 187 - 2^{ème} trimestre 2002.

Présentation de cette méthode et application à la conception des outils à main, dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire (CEROM).